

Séance du 15 décembre 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mme Candillier, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Taieb à M. Pocq ; Mme Belbaraka à M. Daubisse ; Mme Destin à M. Laiguillon ; Mme Bensoussan à M. Boutonnet ; Mme Aragon à Mme Herrera Landa ; Mme Capdevielle à M. Bergé.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Laiguillon présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FINANCES – Demandes d'exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition d'équipements municipaux.

MAISON DES ASSOCIATIONS

Association Justice citoyenneté Pays basque (ACJPB)

L'association Justice citoyenneté Pays basque a organisé, les 8 et 9 avril, le 30 septembre et le 1^{er} octobre 2016, des stages de responsabilité parentale destinés aux auteurs de violences intrafamiliales et conjugales. Elle souhaite être exonérée du montant de la redevance de mise à disposition d'une salle de réunion qui s'élève au total à 506 €.

Compte tenu de l'objet de ces réunions, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Association Les Bascos

L'association Les Bascos a organisé, le 18 juin 2016, une soirée dans le cadre de « La Marche des fiertés » afin de récolter des fonds destinés à pérenniser son action en faveur

des LGBT du Pays basque. Elle souhaite être exonérée du montant de la redevance de mise à disposition de l'espace Arnaud Saez qui s'élève à 472,71 €. Compte tenu de l'objet de cette manifestation, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Association Société des sciences, lettres et arts

L'association Société des sciences, lettres et arts a organisé, les 14 septembre, 19 octobre et 16 novembre 2016, des conférences dans le cadre du projet « 1916-2016 : Verdun, d'hier à aujourd'hui, histoire, littérature, cinéma ». Elle souhaite être exonérée du montant de la redevance de mise à disposition de l'espace Arnaud Saez qui s'élève au total à 825,63 € (275,21 € x 3).

Compte tenu de l'objet de ces manifestations, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Direction départementale de la cohésion sociale

La Direction départementale de la cohésion sociale a organisé, les 15 et 16 septembre, 9 et 10 novembre et les 14 et 15 décembre 2016, des réunions pour la formation des volontaires en service civique de l'arrondissement de Bayonne. Elle souhaite être exonérée du montant des redevances de mise à disposition de salles de réunion qui s'élève au total à 528 €.

Compte tenu de l'objet de ces réunions, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance audit service de l'Etat.

Consulat de Russie

Le Consulat de Russie a organisé, le 18 septembre 2016, un bureau de vote dans le cadre des élections du Parlement russe. Il souhaite être exonéré du montant de la redevance de mise à disposition d'une salle de réunion qui s'élève à 144 €.

Compte tenu de la qualité du demandeur et de la nature du service rendu, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance audit consulat.

Association Université populaire du Pays basque

L'association Université populaire du Pays basque a organisé, du 29 septembre au 1^{er} octobre 2016, les 12^e Rencontres méridionales de préhistoire récente – Entre deux mers et actualités de la recherche. Ces colloques, destinés aux professionnels de l'archéologie, se tiennent tous les deux ans dans des communes de la moitié sud de la France. Ils ont pour objectif de promouvoir les recherches archéologiques sur la préhistoire récente. L'association souhaite être exonérée du montant de la redevance de mise à disposition de l'espace Arnaud Saez, qui s'élève à 1 513,21 €.

L'accueil de cette rencontre internationale de haut niveau scientifique a contribué au rayonnement de la ville, il est donc proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

CCAS de Bayonne

Le CCAS de Bayonne a organisé, du 3 au 7 octobre 2016, différents événements à la Maison des associations, dans le cadre de la « Semaine Bleue » : conférences, ateliers créatifs et de self-défense, séances de gym ballon. Il souhaite être exonéré du montant de la redevance de mise à disposition de l'espace Arnaud Saez qui s'élève à 3 321,15 €.

Compte tenu de l'objet de ces manifestations, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance au CCAS.

Association Etablissements et services d'aide par le travail (Esat) - Foyer Gure Nahia

L'association des Etablissement et services d'aide par le travail (Esat) - Foyer Gure Nahia a organisé, le 12 octobre 2016, une journée de rencontre inter-établissements sur le thème de la discrimination et du racisme « On écrit sur les murs le nom de ce qu'on aime ». Elle souhaite être exonérée du montant de la redevance de mise à disposition de l'espace Arnaud Saez qui s'élève à 1 099,40 €.

Compte tenu de l'objet de cette manifestation, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Association Street Art

L'association Street Art a occupé l'espace Arnaud Saez, le dimanche 13 octobre 2016, dans le cadre du festival « Beat street day » pour proposer des stages de démonstration de danse Hip-hop ainsi qu'une battle internationale. Elle sollicite l'exonération du montant de l'occupation de la salle dont le coût s'élève à 570 €.

Compte tenu de l'objet de cette manifestation, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Association Espace de vie pour adultes handicapés (E.V.A.H.)

L'association Espace de vie pour adultes handicapés a organisé, le 21 octobre 2016, un concert afin de valoriser le travail accompli, depuis quatre années, par les personnes accueillies au sein de leur foyer de vie. Elle souhaite être exonérée du montant de la redevance de mise à disposition de l'espace Arnaud Saez qui s'élève à 208 €.

Compte tenu de l'objet de cette manifestation, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Association Action pour l'autisme Asperger

L'association Action pour l'autisme Asperger a organisé, le 10 novembre 2016, une soirée au profit de personnes autistes Asperger : récital/spectacle, parrainé par Claire Keim et Jean-Jo Marmouyet, suivie d'un dîner avec la présence de chefs cuisiniers locaux. Elle souhaite être exonérée du montant de la redevance de mise à disposition de l'espace Arnaud Saez qui s'élève à 1 022,24 €.

Compte tenu de l'objet de cette manifestation, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Association Danse Feeling

L'association Danse Feeling a organisé, le 19 novembre 2016, une soirée « Rock swing et latino », avec la collaboration de l'orchestre « The square fingers » et d'un couple de danseurs de salsa et bachata. Elle souhaite être exonérée du montant de la redevance de mise à disposition de l'espace Arnaud Saez qui s'élève à 450 €.

Compte tenu de l'intérêt de cet événement, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Association Les Seniors bayonnais

L'association Les Seniors bayonnais a organisé des après-midi thé dansant, le dimanche 20 novembre et le samedi 3 décembre (dans le cadre du Téléthon) 2016. Elle sollicite l'exonération des coûts d'occupation de l'espace Arnaud Saez qui s'élèvent respectivement à 564,43 € et à 882,24 € (pour un montant total de 1 446,67 €).

Compte tenu du public et de l'objet de ces manifestations, il est demandé au conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de redevance à ladite l'association.

Association Cercle de bridge de Bayonne

L'association Cercle de bridge de Bayonne a organisé un tournoi de bridge, le 2 décembre 2016, dans le cadre du Téléthon. Elle souhaite être exonérée du montant de la redevance de mise à disposition de l'espace Saez qui s'élève à 185,50 €.

Compte tenu de l'objet de cette manifestation, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Association Gela Ttiki

L'association Gela Ttiki a organisé le « Téléthon danse 2016 », le samedi 3 décembre au soir. Elle souhaite être exonérée du montant de la redevance de mise à disposition de l'espace Saez qui s'élève à 943 €.

Compte tenu de l'objet de cette manifestation, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Association Table du soir

L'association Table du soir et son collectif de partenaires (Emmaüs, la Croix Rouge, Saint-Vincent-de-Paul, le Point accueil jour, et la peña Or Kompon) offriront un repas de Noël du partage à leurs accueillis, le 24 décembre 2016. Elle souhaite être exonérée du montant de la redevance de mise à disposition de l'espace Arnaud Saez qui s'élève à 754,43 €.

Compte tenu de l'objet de cette manifestation, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

SALLE L'ALBIZIA

GIP Développement social urbain de l'agglomération bayonnaise (GIP DSU)

Le GIP DSU a organisé, le 19 octobre 2016, un café pour l'emploi, dans le cadre de l'action « Recherches offres ciblées » pour la remise à l'emploi des participants du PLIE (Plan local pour l'insertion et l'emploi) de l'agglomération bayonnaise. Il souhaite être exonéré de la redevance de mise à disposition de la salle L'Albizia qui s'élève à 88 €.

Compte tenu de l'objet de cette réunion, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance au dit groupement.

PALAIS DES SPORTS DE LAUGA

Association Katalina Pastoral Elkartea

L'association Katalina Pastoral Elkartea a organisé, le 5 juin 2016, un spectacle « Katalina de Erauso Pastoral », pour lequel Le Palais des sports de Lauga a été mis à disposition dans son intégralité, du 2 au 5 juin 2016. Elle sollicite l'exonération du coût d'occupation qui s'élève à 5 539 €.

Compte tenu de la nature de cette manifestation, il est demandé au conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de redevance à ladite l'association.

Fédération française de danse – Comité départemental des Pyrénées-Atlantiques

Le Comité départemental Pyrénées-Atlantiques de la Fédération française de danse a organisé, du 20 au 23 octobre 2016, la 4^e édition du « Festival de tango argentin » à Bayonne. Des cours, démonstrations et initiations ont eu lieu les 21 et 22 octobre, dans les différents espaces du Palais des sports de Lauga. Le comité sollicite l'exonération du montant de la redevance d'occupation qui s'élève à 1 610 €.

Compte tenu de la nature de cet événement, il est proposé au conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de redevance au dit comité.

Association Bertsularien Lagunak

L'association Bertsularien Lagunak a organisé la finale du championnat de Beertsulari, le 12 novembre 2016, au Palais des sports de Lauga. L'association sollicite l'exonération du montant de la redevance d'occupation qui s'élève à 5 539 €.

Compte tenu de la nature de cet événement, il est proposé au conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Association Olentzeroren Lagunak

L'association Olentzeroren Lagunak a organisé un spectacle/concert, le 11 décembre 2016, à destination des enfants de l'ensemble des établissements scolaires bilingues publics, privés et ikastola de Bayonne autour de la thématique d'Olentzero. Elle sollicite l'exonération du coût d'occupation du Palais des sports de Lauga qui s'élève à 5 539 €.

Compte tenu de la nature de cette manifestation, il est demandé au conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de redevance à ladite l'association.

CENTRE AQUATIQUE DES HAUTS DE BAYONNE

Comité départemental de la fédération française de natation.

Le Comité départemental de la fédération française de natation organise régulièrement des étapes de formation et de championnat, dans le cadre du circuit d'épreuves départemental. Il souhaite être exonéré des coûts d'occupation du Centre aquatique, pour les réunions des 9 et 16 octobre, 1^{er} et 12 novembre 2016 et 29 janvier, 18 mars et 9 avril 2017, qui s'élèvent respectivement à 907,12 €, 2 121,87 €, 970 €, 667,87 € et 2 121,87 €, 667,87 €, 2 121,87 € (pour un montant total de 9 578,47 €).

Ces manifestations s'inscrivant dans une mission visant à développer la pratique de la natation, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance audit comité.

Union nationale du sport scolaire pays basque (UNSS)

L'Union nationale du sport scolaire pays basque occupera le Centre aquatique des Hauts de Bayonne, le 22 mars 2017, pour organiser les rencontres inter-collèges de Bayonne, Anglet et Biarritz. Elle souhaite être exonérée du montant d'occupation du bassin qui s'élève à 484,40 €.

Ces rencontres s'inscrivant dans une mission visant à développer la pratique de la natation, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite union.

Aviron bayonnais – section natation

Cette section organisera le 25^e Meeting Roger Noblet, les 6 et 7 mai 2017. Dans ce cadre, elle a demandé l'exonération du montant de la redevance de mise à disposition du Centre aquatique dont le coût s'élève à 3 033 €.

Ces compétitions s'inscrivant dans le calendrier de la Fédération française de natation et contribuant au développement de cette pratique dans notre ville, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

PISCINE LAUGA

1^{er} Régiment d'Infanterie de Marine de Bayonne (1^{er} RPIMa)

Le 1^{er} RPIMa de Bayonne a organisé des entraînements de natation, les 29 août, 1^{er}, 6 et 8 septembre et un test de natation le 14 novembre 2016. Il souhaite être exonéré du coût d'occupation de la piscine Lauga qui s'élève au total à 600 € (120 € X 5).

Il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance audit régiment.

Association Les Croisés de Saint-André – section football

L'association Les Croisés de Saint-André - section football - a occupé la piscine Lauga à l'occasion d'un stage de natation organisé les 26 et 28 octobre 2016. Elle souhaite être exonérée du coût d'occupation de la piscine Lauga qui s'élève au total à 75 € (37,50 € X 2).

Il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

La Préfecture des Pyrénées-Atlantiques organisera les examens du Brevet national de sécurité sauvetage aquatique (B.N.S.S.A.), les 7 et 16 mars 2017 et le recyclage du B.N.S.S.A., le 12 avril 2017. Elle souhaite être exonérée du montant des redevances de mise à disposition de la piscine Lauga dont le coût total s'élève à 1 440 € (480 € X 3). Ces épreuves s'inscrivant dans une mission de service public, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ce service de l'État.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Dominique Foulon
Directeur Territorial